

Où sont nos élu-e-s ?

Mouna SAIHI

- ▶ article d'opinion, Le blog de Mouna SAIHI sur www.PublicPart.org
- ▶ 7/9/2015

Où sont nos élu-e-s ?

Le suffrage universel est le vote qui permet aux citoyens d'exercer leur souveraineté populaire et d'exprimer leur volonté générale. C'est l'acte de choisir délibérément ses représentants, ses gouvernants. Au Maroc, les élections communales ont lieu chaque 6 ans, cette année le système électoral a été marqué par un tournant majeur en inscrivant pour la première fois les élections régionales dans le suffrage direct pour les communes de moins de 35000 hab. Ce double vote était l'occasion pour les marocains de donner un nouveau souffle à la démocratie. Bien que le vote soit aujourd'hui un droit civique fondamental, universel et accessible à tous, le système représentatif a pourtant démontré ses limites dans la démocratisation des sociétés. Avant, le vote était un privilège, un droit restreint à certaines classes sociales et au genre masculin, puis l'homme s'est battu pour démocratiser le vote et pour le rendre accessible à tous. Aujourd'hui, l'homme se bat toujours pour renouveler les formes de démocratie, et aspire à rendre les affaires publiques plus ouvertes, transparentes et efficaces.

Les élections, un pari pour la démocratie

« Les chiffres sont aux analystes ce que les lampadaires sont aux ivrognes: ils fournissent bien plus un appui qu'un éclairage ».

Jean Dion

Le scrutin du 4 septembre dernier a enregistré une hausse significative de la participation électorale passant de 52,4% à 53,67% par rapport aux élections communales de 2009. Cette légère tendance traduit une évolution timide de l'adhésion des citoyens aux affaires politiques. 29,42% des candidats sont des jeunes âgés de moins de 35 ans, sachant qu'ils représentent plus de 60% de la population. Quelque 15.028 candidats ont été élus pour la première fois, représentant ainsi presque la moitié du nombre total des élus, 242 nouveaux élus dans les conseils régionaux, soit presque le tiers du nombre total des élus. Seulement 21,89% des candidats sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, tandis que 12,94% ne disposent d'aucun diplôme. Les femmes ont représenté 21,95% des candidatures aux élections communales et 38,64% au titre des élections régionales. Elles ont pu décrocher 6.673 sièges soit le double du nombre de sièges décrochés en 2009. Au-delà des chiffres classiques, les coulisses de la période électorale ont enregistré 194 cas de violences dont 30% sont physiques. Se faire élire n'est donc pas un exercice facile.

A première vue, ces chiffres sont les indicateurs d'un progrès démocratique du paysage politique. Pourtant, c'est sur la compétitivité du jeu politique et sur la nouvelle élite jeune et féminine que parie le vrai changement politique du pays.

Voter ou s'abstenir ?



« Personne ne mérite ma voix ! »

« Ça sert à rien d'aller voter ! »

« Je vais voter juste pour empêcher d'autres d'accéder au pouvoir ! »

Paroles ordinaires

Le vote est un droit, l'abstention l'est aussi. Le vote délègue l'intérêt général aux représentants, donne la légitimité, le pouvoir d'agir au nom des citoyens. Face à une crise générale de manque d'intérêt aux affaires publiques, et face à la montée de la méfiance et de la défiance à l'égard du politique, le système représentatif est devenu synonyme de déception. Il a démontré ses limites à contribuer efficacement à la démocratisation de la vie publique. Il a échoué à rapprocher l'Etat et les institutions du peuple. En effet, la représentation est censée répondre aux besoins primaires de la population. Les politiques locales doivent insuffler un changement dans le quotidien des habitants, et leur permettre de passer d'une situation à une situation meilleure, mais représenter ne signifie pas agir et décider loin du peuple.

L'écart entre les habitants et leurs élus



Source : Caricature Web

«... Le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. »

(Discours du 7 septembre 1789, intitulé précisément : « Dire de l'abbé Sieyès, sur la question du veto royal : à la séance du 7 septembre 1789 »

Représenter signifie «rendre une chose visible», le principe de la représentation est de parler au nom des citoyens et de défendre leurs intérêts, plus qu'un acte légitime, il s'agit d'un pouvoir de gouvernance. La période électorale invite les électeurs à contribuer au renouvellement de leur démocratie, c'est aussi l'occasion pour eux de rompre avec la distance qui les éloignent de la politique et de leurs représentants. Plus généralement, une réalité s'impose celle de la défiance à l'égard du politique. Le vote reste un acte intermittent de démocratie, puisque la plupart des citoyens se sentent délaissés, oubliés et ignorés hors de la période électorale. Certains électeurs confirment n'avoir vu ou discuter avec leurs élus qu'une seule fois pendant leur mandat. Malheureusement, la période électorale constitue souvent la deuxième rencontre entre élus et gouvernés. L'indifférence et l'absence des élus est un acte paradoxal qui met à mal la démocratie

locale. De plus, le manque des espaces de débat public et de concertation, permet d'agrandir l'écart entre élus et habitants, alimente l'hostilité, petit à petit la distance se creuse en laissant la place à une rupture de démocratie locale.

Représentants mais aussi artisans de la démocratie locale

La démocratie locale est ce pouvoir de décision transféré par l'Etat aux collectivités, elle est bien souvent liée à des concepts comme la bonne gouvernance, la transparence, l'accountability, la responsabilité, la gestion de proximité... c'est la même palette de concepts qu'on retrouve dans les slogans des campagnes électorales et qui se limitent souvent à des promesses. Ce sont aussi les qualités indispensables d'un leadership qui souhaite piloter une commune. La mission de gouvernance est censée allier compétence, éthique et politique. Le commandant de bord doit s'efforcer à faire transparaître les affaires publiques locales et à les rendre discutables et accessibles aux habitants qui souhaitent y participer. Des élus dépend donc la chance accordée aux habitants d'influencer ou pas les décisions publiques. Alors la question qui se pose : le président d'une commune a-t-il la capacité de «faire participer les habitants dans les affaires publiques» ?, La réponse se trouve dans plusieurs articles de la charte communale de 2009 (Loi 78-00) :

- L'article 38 met l'accent sur le partenariat en matière d'urbanisme en invitant le conseil communal à créer des associations de quartiers et des coopératives d'habitat.
- L'article 41 rajoute que le conseil « initie toutes actions nécessaires à la promotion des activités sociales, culturelles et sportives ou y participe », et plus loin on peut lire que le conseil : « Entreprind toutes actions de proximité de

nature à mobiliser le citoyen, à développer la conscience collective pour l'intérêt public local, à organiser la participation à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation de l'environnement, à la promotion de la solidarité et au développement du mouvement associatif. A ce titre, il a la charge de mener toutes actions de sensibilisation, de communication, d'information, de développement de la participation et du partenariat avec les associations villageoises et toutes organisations ou personnes morales ou physiques agissant dans le champ socio-économique ou culturel ». La Planification stratégique participative (PSP) rendue obligatoire depuis 2008, va apporter un nouveau souffle à la participation citoyenne avec l'article 36 qui invite le conseil communal à mettre en œuvre le Plan communal de Développement (PCD) selon l'approche participative et l'approche genre. Renforcé par l'article 14 qui appelle à la création d'une commission de parité et d'égalité des chances (CPEC) représentative de la société civile locale.

Une ouverture timide des communes sur leurs habitants

En France la politique de la ville a permis dès les années 80 d'inscrire la participation des habitants comme une tradition dans la démocratie locale, notamment à travers les conseils de quartier. Au Maroc, l'implication des habitants dans les affaires locales tarde à se démocratiser, elle fait son chemin grâce à une forte dynamique bottom-up portée par la société civile. En 2005 les nouvelles orientations de la politique publique Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), ont permis de populariser «l'approche participative» dans les démarches de diagnostic participatif en milieu rural et urbain et dans les

programmes de développement et de lutte contre l'exclusion. En 2003, les agendas 21 d'Agadir ont permis animer une réflexion multi-acteurs et d'organiser un débat public régional sur l'aménagement, l'environnement et la gouvernance des richesses naturelles. En matière de gestion de proximité, dans le sud marocain, des communes comme Tiznit s'est démarquée par une logique d'auto-gestion en mettant en place le budget participatif et des initiatives de quartier (2000). Au nord du Maroc, parmi les villes les plus dynamiques en matière de participation citoyenne, on trouve la commune de Chefchaouen qui initie depuis 2009 des expériences autour de l'urbanisme participatif et qui implique en permanence les associations de quartier et les habitants dans le développement de la ville. Parmi lesquelles on peut notamment citer le processus participatif autour du Plans Communaux de Développement (PCD 2010-2011). Récemment, la même ville avec d'autres communes dans la région nord du Maroc (Tétouan-Larache) ont mené à titre expérimental un chantier de budget participatif en partenariat avec l'U.E (2015-2016).

Institutionnalisation de la participation publique au Maroc

Le Maroc a connu des formes de participation traditionnelle variable selon les contextes, comme (Jma'a) l'assemblée du village, (Touiza) œuvre collective solidaire, les canaux d'irrigation, la mosquée, le Souk, la police des cultures. Certaines pratiques sont toujours courantes dans des régions comme Souss Massa Draa. Mais, c'est à la fin des années 80 que la participation des citoyens va devenir un volet important et visible dans l'action publique. Dès les années 2000, la composante (MOUS) Maîtrise d'ouvrage social

mise en place dans le cadre du programme (VSB) Villes Sans Bidonvilles va contribuer à insuffler une nouvelle approche Bailleurs- autorités locales-habitants. En 2005, l'Etat social va renforcer sa position par l'inscription de «l'approche participative» comme principe incontournable des politiques publiques de développement humain. Parmi les moments forts du processus d'institutionnalisation on peut citer les phases suivantes:

- En 2009, la charte communale introduit l'approche genre et l'approche participative comme deux principes majeurs dans les politiques locales. Les articles 14 et 36 interpellent les décideurs publics sur l'importance d'associer les citoyens à l'élaboration des PCD, et à mettre en place une commission de parité et d'égalité des chances représentative de la société civile.
- En 2005, la montée en puissance du registre participatif apparaîtra avec la philosophie de l'INDH qui intègre le concept de « l'approche participative» dans les programmes de développement humain.
- En 2011 : on assiste au fait le plus marquant de l'histoire politique du pays avec la Constitutionnalisation de la démocratie participative.
- En 2011, Une commission représentative des acteurs de la société civile, des experts, des chercheurs, des jeunes... dénommée commission consultative sur la Régionalisation (CCR) se réunit pour coconstruire le projet de la régionalisation avancée, et qui parie sur un modèle de collectivité régionale d'essence démocratique en conférant à la région la mission de piloter la concertation et de mettre en place deux mécanismes de démocratie directe : l'initiative législative et le droit de pétition populaire.
- Pour une ouverture des données publiques de l'administration marocaine, le Maroc a mis en

place le Data.gov.ma, et une plateforme de e-participation pour demander la publication des données publiques par les citoyens. Cette logique de l'OpenData inscrit le pays dans une nouvelle phase de démocratie numérique, le Maroc est sur la route de l'Open Government Partnership (OGP).

La volonté incertaine
de «faire participer »
*« Tout ce que vous faites, sans nous, pour nous est fait contre nous »,
Ghandi*

Rappelons-nous que l'échec de la plupart des projets de développement provient souvent de la manière dont les décisions ont été prises. Certains élu-e-s ne voient pas l'intérêt et les effets de la participation citoyenne sur la vie locale, soit parce qu'ils considèrent que les habitants sont incompetents pour se mêler des affaires publiques, ou parce qu'ils réduisent leur rôle à des acteurs de la réclamation et de la contestation et se protègent de leur contre-pouvoir. Face à une posture anti-participative, les chances sont très réduites pour co-construire une démocratie locale. Gouverner efficacement est pourtant très lié à la capacité de s'ouvrir sur les habitants, de communiquer, de débattre, de négocier et de co-décider. Piloter une collectivité suppose donc une interaction permanente avec la population. En effet le mandat d'un président de conseil ne se réduit pas à un exercice de gestion d'une entité fermée, il est intimement lié au devoir d'écouter, de délibérer, de rendre compte et de mesurer l'impact des projets communaux sur la population. Les réunions publiques du conseil communal constituent dans certaines communes le seul espace ouvert aux habitants, sachant que ce dernier est réservé à l'audition ne

permettant pas la prise de parole. Alors que faire pour dialoguer avec les représentants ?

La capacité d'interpellation des habitants

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde ». Gandhi

Les habitants se plaignent souvent des conditions dont ils vivent, de l'absence d'écoute, du manque d'un interlocuteur entre eux et la municipalité, du manque de dialogue avec l'institution communale, et regrettent le fait qu'ils soient inaudibles et abandonnés par leurs représentants. Le manque des espaces de débat et de concertation locale rendent la gestion des affaires publiques beaucoup plus difficile et opaque. La rupture de dialogue et l'invisibilité des représentants poussent généralement les citoyens à saisir des modes d'expression alternatifs comme les réseaux sociaux. Manifester est aussi une façon radicale pour exprimer son mécontentement par rapport au système. Les dispositifs et espaces de participation publique permettent parfois de jouer un rôle thérapeutique. Certains politiciens ont compris qu'un espace public de dialogue pouvait servir de thérapie lors d'un traumatisme local. D'autres admettent que la participation contribue à rendre plus efficace la gestion des affaires publiques sans pour autant ouvrir une brèche vers la co-décision. En France, même si la situation renvoie à un essoufflement de la participation des habitants, des dispositifs comme les conseils de quartiers, les jurys citoyens et les conférences de citoyens, ont permis d'élargir l'accès des habitants à l'intérêt général et d'augmenter leur prise de conscience de la gestion des affaires publiques et notamment de la

cause environnementale. A l'international, des collectifs se mobilisent pour provoquer un changement politique, comme le parti «PODEMOS» en Espagne, qu'a donné un nouveau souffle à la démocratie politique en affichant très clairement sa volonté de changement, ainsi on peut lire dans son manifeste publié dans le journal numérique Publico : «Mover ficha: convertir la indignación en cambio político» ce qui signifie en français : «Prendre les choses en main : convertir l'indignation en changement politique »

Insuffler de la concertation dans les pratiques de la gouvernance

"Comment peut-on percevoir, sans concevoir ?" Emmanuel Kant

Concerter permet d'ouvrir un débat, de s'accorder ou pas sur une cause, sur un projet, sur une idée. Lors du séminaire «concerter efficacement, décider en confiance » organisé par l'Institut de la concertation en novembre 2014 à Paris, Christian Leyrit, président de la CNDP Commission Nationale de Débat Public¹ a rappelé que « Dans une concertation ce n'est pas le résultat final qui compte, mais c'est la démarche qui importe ». Il existe plusieurs façons d'impliquer les habitants dans la gestion des affaires publiques. En France, des collectifs comme Démocratie Ouverte et Parlement et Citoyens défendent aujourd'hui la transparence et l'ouverture des données publiques, ils tentent d'influencer les décisions publiques par l'invention de nouvelles formes de participation citoyenne numériques.

¹ La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer

les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

Au niveau local, à travers son initiative «Territoires Hautement Citoyens» (THC), Armel le Coz militant du même collectif, lance un appel aux communes pour une implication plus efficace des citoyens dans la gestion des affaires publiques. Dans la même perspective, la plateforme marocaine «Nouabouk» qui signifie «vos députés» tente d’instaurer un dialogue en ligne entre députés et citoyens. Au Maroc, des associations comme TARGA AIDE a lancé en 2014 un chantier d’étude pour instaurer label de «commune citoyenne». On retrouve également des initiatives issues de politiciens à la tête de réseaux de collectivités locales, comme le réseau Méditerranéen des Medina (RMM) qui expérimente des dispositifs locaux de participation citoyenne. La coopération internationale, favorise largement les expériences de participation citoyenne et conditionne le financement des programmes de développement par le volet participation citoyenne.

Instaurer une culture de la participation est un exercice démocratique de longue haleine, pratiquer la concertation l’est encore plus, elle implique une maîtrise intelligente de la communication et de l’ingénierie de la participation. De plus, le manque de professionnalisation affaiblie l’aide à la décision publique en la matière. C’est dans cette logique, que PublicPart a été créé, elle a pour mission d’accompagner «Des territoires qui innovent par la participation » (TIP). Cette start-up citoyenne a vu le jour en 2014 pour diffuser la culture de la participation publique et de la concertation auprès des collectivités et de la société civile. Dès 2015, PublicPart a accompagné l’expérimentation du budget participatif dans trois communes urbaines en partenariat avec le (RMM) et (FAMSI), selon le classement de l’U.E, cette expérience est considérée parmi les premières dans le monde arabe.

Eduquer à la culture de la participation citoyenne

Le système représentatif et les démarches participatives ne peuvent avoir des effets sur la démocratie en l’absence d’une culture citoyenne qui remet au centre du développement l’homme et l’intérêt général. Cette mission ne dépend pas seulement de la commune ou des élus. Elle fait appel à la mobilisation et à la collaboration d’une pluralité d’acteurs individuels, collectifs et institutionnels. La société civile, la coopération internationale, l’Etat à travers ses institutions, ont tous une responsabilité à transmettre et à diffuser la culture du « faire avec » et de lutter progressivement contre la logique du « faire pour ». L’éducation aux droits de l’homme, aux droits de la ville, aux droits de l’environnement, l’éducation à la protection et à la valorisation du «bien commun», doit être une priorité des politiques publiques et des programmes qui en découlent. Les formes de démocratie qu’elles soient représentative, participative, délibérative, directe ou numérique, sont toutes conditionnées par une prise de conscience citoyenne de l’intérêt général. Le renforcement des capacités des élus doit être en phase avec l’empowerment de la société civile pour construire des liens collaboratifs efficaces pour le développement. A l’ère de la régionalisation avancée, aujourd’hui, le Maroc met à l’épreuve les capacités de la gouvernance régionale à mettre en musique la concertation territoriale et à mettre en application les mécanismes de la démocratie directe à savoir l’initiative législative et le droit de pétition populaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Recueil des pratiques participatives au Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, PNUD URL Article :

<http://siteresources.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/Rapportsurapprochesparticipatives.pdf>

Saihi Mouna, « **Les pratiques participatives entre institutionnalisation et fermeture du jeu local** », in GIS Démocratie et Participation, Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie *participative*, Bordeaux, 22-23 novembre 2013, ISSN 2271-7994, URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1628>

Irène Bono, **Le « phénomène participatif » au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes**

<http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude166.pdf>

Bouabid A., Lahbib K., Tamim T, « **La démocratie participative au secours de la démocratie représentative** », Fondation Abderrahim Bouabid, collection « les cahiers bleus » n°16, Rabat, 2011. P 47 www.fes.org.ma

Site du ministère de l'intérieur sur les élections <http://www.elections.ma>

Site de la CNDP <http://www.debatpublic.fr>

Site de démocratie ouverte <http://www.democratieouverte.org>

Site de PublicPart <http://www.publicpart.org>
